

Rapport n°2

Accunsentu per u prèstitu d'opere di u Museu di Bastia inde u quattru di una mostra tempurànea

Autorisation de prêt d'œuvres du Musée de Bastia dans le cadre d'une exposition temporaire

Dans le cadre de son exposition temporaire intitulée Spectacles et divertissements en Corse au temps des Bonaparte, qui se tiendra du 14 octobre 2022 au 15 janvier 2023, la Maison Bonaparte sollicite auprès du Musée de Bastia le prêt de dix œuvres. Le Musée de Bastia est labellisé « Musée de France » et fait partie du Réseau des Musées de Corse, et la Maison Bonaparte est un Musée national rattaché au Musée national du Château de Malmaison et fait partie du Réseau des Musées de Corse. La maison Bonaparte s'engage à apporter les conditions de conservation et de sécurité adaptées à la conservation préventive des œuvres

La Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France préconise la valorisation des collections des musées auprès d'un public le plus large possible.

L'établissement demandeur prendra à sa charge tous les frais de transport et d'assurance nécessaires.

La Maison Bonaparte sollicite auprès du Musée de Bastia le prêt des œuvres suivantes :

- **Joueurs de billard** ; Huile sur Toile ; Inv MEC 84.2.1 ; Entourage de Carlo Amalfi (1707-1787)
- **Une loge du théâtre** ; Huile sur toile ; MEC.2012.14.1 ; Anonyme
- **L'opéra de Bastia** ; Crayon sur papier ; Inv MEC 85.6.44 ; Sir Francis Rose
- **Jeu de cartes** ; Collection Carlini ; Inv MEC.73.2.65
- **Boîtes à jetons « serment d'amour »** ; Collection Carlini ; MEC 73.2.30 ; Mariaval le jeune
- **Emigrette cloutée** ; Collection Carlini ; Inv MEC 73.2.61
- **Malle de voyage d'un comédien italien (fin XIXe)** ; Inv MECD 2015.3.1
- **Livrets d'opéra**
 - Belisario : MEC 2004.0.49.3
 - Lucia di Lammermoor : MEC 2004.0.49.4
 - Capuletti e i montecchi : MEC 2004.0.49.1

En conséquence, il est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à concéder le prêt des œuvres précitées et à signer la convention afférente.